
Hygiène et Salubrité

Santé

Contexte

Le Pôle Hygiène et Salubrité veille, pour le compte du Maire et du Préfet, à l'application de la réglementation sanitaire sur le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand.

Il intervient lorsque des nuisances affectent le cadre de vie et sont susceptibles de porter atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes.

Contacts :

04.73.42.63.41

schs@ville-clermont-ferrand.fr

31 place des Bughes – 9 h -12 h / 14 h-16 h 30

Hôtel de Ville de Clermont-Ferrand

10, rue Philippe- Marcombes – BP 60

63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Domaines de compétences

Le Pôle Hygiène et Salubrité exerce les missions confiées aux SCHS (Services Communaux d'Hygiène et de Santé).

Il intervient notamment dans les domaines suivants (liste non exhaustive) :

- - [Lutte contre l'habitat indigne](#)
- - Sécurité alimentaire (vous pouvez également saisir les services de l'état, la [Direction Départementale de la Protection des Populations](#))
- - Lutte contre les nuisances sonores,
- - Intoxications au monoxyde de carbone, plomb, nuisances olfactives, ...

Signalement

Les inspecteurs de salubrité du SCHS traitent les plaintes et signalements concernant leurs différents domaines de compétence.

Nous vous encourageons, avant de saisir le SCHS, à effectuer des démarches préalables auprès de la (des) personne(s) à l'origine des problèmes(propriétaire, voisin, ...). Dans la majorité des cas, ces démarches préalables favorisent un règlement amiable aux problèmes rencontrés.

Vous pouvez nous saisir, en donnant un maximum d'informations vous concernant (vos coordonnées : adresse, téléphone, mail) et concernant la problématique rencontrée (nature de la problématique, description du contexte, coordonnées complètes de la ou des personne(s) mis en cause, éventuelles photos, copies de documents, etc.).

Dans la mesure du possible, nous vous invitons à le faire par écrit (courrier ou mail lien vers coordonnées du pôle hygiène).

Pour le cas particulier des plaintes dans le domaine de **l'habitat**,

- - veuillez contacter l'[ADIL du Puy-de Dôme](#), qui est le guichet unique pour ce type de plaintes

ADIL du Puy-de-Dôme

Maison de l'Habitat

129 avenue de la République

63100 Clermont-Ferrand

04 73 42 30 75 / contact@adil63.org

Site : <http://www.adil63.org>

- - ou via l'application [Histologe](#). Le signalement sera ensuite transmis au Pôle Hygiène et Salubrité.